

Réunion du 6 juin 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame Françoise PFERSDORFF
- Absent(s) :
- Rapporteur : Madame Chantal JEANPERT

N° CP/2016/253 - Aménagement, habitat et urbanisme - 13
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Bruche :
proposition d'avis du Département sur le projet de SCoT «
arrêté »

La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président,

Après avoir pris connaissance des dispositions et orientations du projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Bruche, relève qu'elles rencontrent pour une large part les enjeux, missions et projets du Département du Bas-Rhin.

A ce titre, la Commission Permanente émet un avis favorable sur le projet de SCoT de la Bruche :

- elle rejoint le SCoT dans l'identification des pôles et zones d'enjeu majeur, dans la mesure où ils correspondent à des opérations et projets soutenus, accompagnés et/ou portés par le Département ;
- elle partage les orientations en matière de logement et d'habitat ;
- elle adhère à la distinction introduite par le SCoT entre les « contournements » et les « voies urbaines ».

Néanmoins, concernant la prise en compte dans le SCoT de la démarche de projet engagée au Champ du Feu :

- Le Département émet des réserves, portant notamment sur 3 dispositions du DOO, Document d'orientations et d'objectifs, qui impactent les projets sur le domaine nordique : la délimitation du réservoir de biodiversité, les possibilités d'aménager des sites de sports et de loisirs de plein air et les mesures compensatoires ;
- Il recommande par ailleurs, pour ce qui est des dispositions intéressant le domaine alpin, qui participent au projet global au Champ du Feu, d'adapter le cas échéant le DOO pour tenir compte des besoins de développement des pistes de ski alpin.

Enfin, concernant le contenu et la forme, la Commission Permanente souhaite alerter sur les dispositions parfois complexes du DOO, et suggère au SCoT une mise en forme plus pédagogique, nécessaire à la bonne compréhension et à l'application future du document.

En tout état de cause, le Département reste mobilisé, et continuera à être présent aux côtés des responsables du SCoT pour concrétiser les orientations qu'il partage.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160606-lmc1100517-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 08/06/16